

Don de CA : à votre bon cœur !



Mai 2021 – IL – Orange SA

Vous avez jusqu'au 31 mai 2021
pour utiliser vos Congés Annuels 2020.

Si vous ne les consommez pas, pensez à abonder le fonds de solidarité.

Tout le monde peut donner

Chaque membre du personnel peut donner des CA et des JTL (dans la limite totale de 5 jours) et/ou des RC (par tranche de 7 heures), quel que soit :

- ♦ son statut (fonctionnaire, salarié de droit privé, en CDI ou CDD) ;
- ♦ son niveau d'emploi et son ancienneté.

Le don de jour est anonyme

Il n'est pas soumis à validation managériale et peut s'effectuer au bénéfice :

- ♦ d'une personne en particulier, qui a besoin de jours de congés supplémentaires pour assurer son rôle de proche aidant ;
- ♦ ou du fonds commun de solidarité.

Vous voulez faire don de Jours de Temps Libre ?

Toutes les infos sur [Anoo](#)

« Temps de travail / Congés »

↓
« Congés »

↓
« [Don de jours de congé ou de repos](#) »

↓
« [Pour faire un don de jours de congé ou de repos](#) »

↓
Dépôt via [clicRH](#)

« Domaine – Objet »

↓
choisir
« absences/congés »
puis « don de jour ».



Plus de 4 000 jours sont actuellement disponibles dans le fonds de solidarité : n'hésitez pas à y recourir !

Vous êtes proche aidant et avez besoin de jours ?

Toutes les infos sur [Anoo](#)

« Temps de travail / Congés »

↓
« Congés »

↓
« [Don de jours de congé ou de repos](#) »

↓
« [Pour faire une demande d'autorisation d'absence don de jour](#) »

↓
Demande via [clicRH](#)

« Domaine – Objet »

↓
choisir « absences/congés »
puis « ASA sur don de jour »
+ certificat médical précisant
« présence indispensable ».

Vos correspondants & correspondantes

Patrick Auger – 06 73 82 29 79

Marie-Hélène Agis – 06 82 32 67 41



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG



Cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !